

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2020
DELIBERATION N° DE-2020-029

L'an deux mil vingt, le 15 octobre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni la Maison des Associations, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA (à partir de 18h33), M. ARCOUET, Mme LARRÉ M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE, Mme MOTHES, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme BENSOUSSAN, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, , Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ (à partir de 19h15).

Absents représentés par pouvoir :

Mme LOUPIEN-SUARES à M. CORREGE ; Mme BISAUTA à M. le Maire (jusqu'à 18h33) ; Mme ZITTEL à M. DAUBISSE ; Mme DELOBEL à M. MILLET-BARBE ; M. BERGE à Mme HERRERA LANDA (jusqu'à 19h15).

Absent(s) :

Aucun

Secrétaire :

M. BOUTONNET

Entendu le rapport de Mme DURRUTY,

OBJET : FINANCES – Exercice 2020 - Budget principal - Décision modificative n°1.

Dans le cadre du projet de développement des infrastructures du stade Jean Dauger, la Ville a attribué, par délibération du 10 septembre 2020, une subvention d'équipement à la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro d'un montant total de 2,1 M€ afin de financer la première phase des travaux, relative à la reconstruction de la tribune Est.

La convention de financement signée entre la Ville et la SASP prévoit, concernant les modalités de versement, une avance de 840 000 € (soit 40 % du montant de la

subvention) à la signature de la convention et au démarrage des travaux, des acomptes jusqu'à hauteur de 80 % du montant total de la subvention suivant l'avancement des travaux, et un solde de 20 % lors de la réception de l'ouvrage.

Compte-tenu du calendrier prévisionnel des travaux de l'opération sous maîtrise d'ouvrage de la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro, il apparaît nécessaire de prévoir un versement de 1,2 M€ au titre de l'exercice 2020 et donc d'inscrire cette somme en décision modificative du budget 2020, au chapitre des subventions d'équipement. Conformément à la convention de financement, chaque acompte ne sera versé qu'après transmission par la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro d'un état récapitulatif des dépenses acquittées.

Ce montant de 1,2 M€ peut être financé par redéploiement de crédits inscrits au Budget primitif 2020, sans modification de son équilibre. Dans la mesure où les travaux relatifs à l'opération du Musée Bonnat-Helleu débiteront en 2021, les crédits correspondants prévus au budget 2020 peuvent être transférés du chapitre 23 « immobilisations en cours » vers le chapitre 204 « subventions d'équipement ».

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 14 et en application de l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au conseil municipal d'approuver cette décision modificative n° 1 pour le budget principal, telle que présentée par chapitre dans le document annexé.

(Annexe en attente)

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité des votes exprimés

Non-participation au vote : 10, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGE.

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne

Par délégation du Maire
Marc Wittenberg
Directeur général des services